

ÉDITO

Il y a 30 ans, après 10 ans passés dans l'industrie, je rentrais à ce qui s'appelait alors le CTB pour prendre en charge la « Menuiserie Intérieure ». Cette section couvrait principalement les portes planes, les parquets et les lambris. Depuis cette époque, en dépit de quelques changements de service et même de lieu (Paris, Poitiers, Bordeaux) les revêtements de sols et murs m'ont toujours accompagné...

Aujourd'hui, pour moi, sonne l'heure de la retraite. Je laisse derrière moi quelques traces du travail accompli, des textes normatifs, des résultats d'essais ou d'études ; des parquets restaurés...

Je laisse surtout un tissu de liens et quelques solides amitiés sans lesquels le chemin parcouru eut été bien différent.

Mon successeur, Christiane DEVAL, prend aujourd'hui la relève et je souhaite que dans ce monde en perpétuel mouvement elle vous accompagne comme j'ai essayé de le faire.

Merci à tous pour votre concours passé et que vivent le parquet et les revêtements de sol et mur en bois.

Claude MONNIER

Ex Chargé de Profession Parquet Lambris

Christiane DEVAL

Chargée de Profession Parquet Lambris

Parquets collés

Le DTU 51.2, qui avait presque 15 ans, a été révisé par la commission de normalisation ad hoc. La nouvelle version, parue en mai 2009, est applicable depuis le 9 mai.

Les principales nouveautés qu'il apporte sont les suivantes :

- ◆ **Présentation** en trois parties où l'ancien « Cahier des Clauses Techniques » a fait place à deux documents :
 - Un « Cahier des Clauses Techniques » qui ne traite que des aspects techniques de la pose,
 - Un document « Critères généraux de choix des matériaux » qui traite des qualités indispensables que doivent présenter les matériaux (panneaux et éléments de parquet, colles, enduits de sol, sous couches résilientes, produits de finition) à mettre en œuvre. Les caractéristiques de ces matériaux s'appuient bien sûr dorénavant essentiellement sur des référentiels européens.
- ◆ **Supports** :
 - Distinction entre sols chauffants à eau chaude et planchers rayonnants électriques, ces derniers étant les moins tolérants en ce qui concerne les parquets admis...

- Introduction de nouveaux supports
- Exigences nouvelles et mieux définies des caractéristiques du support, en cohésion (différents niveaux), en humidité (suivant la profondeur de mesure) et en porosité (test de la goutte d'eau).
- Dépoussiérage par aspiration
- ◆ **Colles** :
 - Introduction des polymères hybrides
 - Pose à la spatule et pose par cordons distinctement explicitées
 - Conformité à la NF EN 14 293 nécessaire mais pas suffisante pour situer l'aptitude à l'emploi de la colle en fonction du parquet...
- ◆ **Tolérances sur l'ouvrage terminé** : Introduction d'un tuilage maximal des lames et limitation de l'ouverture des joints entre lames à 2 mm.

Tous ces éléments devraient largement contribuer à permettre une plus large diffusion des parquets collés, tout en améliorant la qualité de ces ouvrages.

Contact FCBA :

Christiane DEVAL - Tél. : 05 56 43 63 26

Mél : christiane.deval@fcba.fr

Du nouveau pour les classements d'usage du parquet

Dans le cadre du partenariat entre le CSTB et FCBA il avait été convenu qu'en matière de revêtements de sol un lien soit clairement établi entre le classement UPEC des produits, sous Avis Technique, certification ou homologation pilotée par le CSTB et le classement d'usage européen défini dans la norme EN 685 et repris pour les parquets dans la norme XP B 53 669. C'est aujourd'hui chose faite.

En gardant à l'esprit que, sauf cas particulier, les parquets sont toujours classés E₁C₀ le tableau suivant donne la clef de passage de l'un à l'autre système.

Classement européen	Classement UPEC
21	U ₂ P ₂
22	U _{2S} P ₂
23	U _{2S} P ₃
31	U ₃ P ₂
32	U ₃ P ₃
33	U _{3S} P ₃

L'amélioration du classement E₁C₀ nécessite des dispositions spécifiques. C'est par exemple la technique du vrai pont de bateau (joint étanche en bout et en rive des lames) pour passer à E₂. L'évolution de C₀ en C1 ou C2 nécessite, en plus d'une protection adaptée de la surface des lames, la protection de leurs champs, ces deux protections devant faire l'objet d'une évaluation.

En conclusion le parquet peut être mis en œuvre dans de très nombreux locaux, mais veillons à ce qu'il soit bien adapté. En effet on rappelle que le domaine d'application de la XP B 53 669 est de définir le classement d'usage des parquets et planchers en bois. Il s'applique aux produits après ponçage et usinage et avant traitement de surface.

Cette norme ne s'applique pas au maintien de l'aspect du produit qui relève :

- ◆ de la nature du parquet,
- ◆ de la qualité de la protection de surface (vernis, huile ou cire),
- ◆ des protections apportées (tapis brosse suffisants aux entrées, protection adaptée sous les meubles et les sièges),
- ◆ de l'adaptation du parquet fini aux exigences spécifiques du local (exigences de pérennité intrinsèque mais aussi exigences d'aspect),
- ◆ ou parfois de l'adaptation du mode de vie des occupants aux exigences du parquet, ceci afin de permettre de satisfaire une exigence d'aspect (suppression des talons qui poinçonnent),
- ◆ de l'entretien courant réalisé,
- ◆ des opérations de rénovations à réaliser au cours de la vie en œuvre de l'ouvrage.

Ainsi donc la norme XP B 53 669 admet l'utilisation de parquet en local y compris de type 34 (usage commercial très élevé, zones de passage très intense), en considérant l'aptitude à la rénovation du parquet dont la couche d'usure d'épaisseur supérieure à 7mm autorisera plusieurs rénovations.

Contact FCBA : Christiane DEVAL - Tél. : 05 56 43 63 26



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Pôle Industries Bois Construction
Allée de Boutaut – BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 43 63 00 - Fax : 05 56 43 64 80
www.fcba.fr

Agenda

La prochaine commission professionnelle « Revêtements de sols et murs » aura lieu le 17 novembre à 9 h 00 à FCBA Paris.

Salon Maison Bois d'Angers

Il aura lieu du 16 au 19 octobre 09.

Plus d'informations sur :

<http://www.salon-maison-bois.com/>

BATIMAT

Du 2 au 7 novembre 2009

Porte de Versailles à Paris,

salon international de la construction

Plus d'informations sur :

<http://www.batimat.com/>

Salon des Maires et des collectivités locales

Du 17 au 19 novembre 2009

Porte de Versailles à Paris, salon

organisé par le Groupe Moniteur.

Plus d'informations sur :

<http://salons.groupe-moniteur.fr/>

A noter

www.gesdef.com, nouveau site sur le bois et la gestion durable des forêts

Gesdef, pour "gestion durable des forêts", est la première base de données en ligne sur le bois et la gestion durable des forêts. Elle a été développée par l'Institut technologique FCBA et le Commerce du bois (LCB), avec l'appui de France Bois Forêt. Cette base de données, outil innovant s'adressant aux professionnels comme au grand public délivre, en accès libre et de façon interactive, des informations sur les essences, les pays producteurs, les réglementations forestières, les systèmes de certification, les alertes environnement.

Consultation des brèves

Nous vous invitons à aller consulter les dernières brèves Parquet lambris mais aussi celles des professions Adjuvants, Panneaux, Menuiserie, Charpente Ossature, Durabilité et Préservation sur notre site Internet :

www.fcba.fr/industries/brevessibc.php